Gestion appartement en location

Par fc15
Bonjour,
Nous sommes propriétaires d'un appartement qui est loué à l'année et géré par une agence (investissement Pinel, 10% de frais d'agence dont 2.5% de garantie de loyers impayés). Nous souhaitons récupérer la gestion de cet appartement et l'agence nous a indiqué qu'il fallait faire la demande 3 mois avant la date anniversaire de notre contrat par courrier avec accusé de réception.
Notre question concerne la garantie des loyers impayés : est ce que nous pouvons mettre en place une caution solidaire quand nous récupèrerons la gestion sachant que ce sera au milieu du bail de la locataire ? Sinon quelle autre solution avons-nous?
Merci pour votre réponse.
Par Isadore
Bonjour,
Notre question concerne la garantie des loyers impayés : est ce que nous pouvons mettre en place une caution solidaire quand nous récupèrerons la gestion sachant que ce sera au milieu du bail de la locataire ? Si le locataire est d'accord, oui. Mais bien évidemment il n'a aucun intérêt à accepter votre demande sauf si vous avez quelque chose à lui proposer en échange.
Sinon quelle autre solution avons-nous? Garder votre assurance actuelle ou en souscrire une nouvelle.
Par yapasdequoi
Bonjour, Lisez soigneusement le contrat que vous souhaitez résilier : il est possible que la GLI incluse ne puisse pas être conservée. Dans ce cas, cherchez une autre GLI qui prendrait le relais. Si votre locataire est en règle, ce devrait être possible. Sinon ne comptez pas pouvoir imposer un garant.
Par fc15
Merci beaucoup pour votre réponse rapide, je vais vérifier mon contrat